



Rencontre internationale

Les politiques européennes d'immigration vues du Sud

2 décembre 2010 – Rabat

Un projet de l'Ifri (Paris) et de l'UOM (Rabat), avec le soutien du Groupe OCP

Organisateurs : Mehdi Lahlou (UOM, Rabat), Christophe Bertossi (Ifri, Paris)

- Invitation -

En quelques années, l'idée d'une « approche globale sur les migrations » paraît s'être progressivement imposée dans la formulation des politiques migratoires européennes. Mais, au-delà des expressions de « bonnes intentions », cette approche paraît plus formelle que réellement admise. De plus, elle est traversée de contradictions et fondée sur un déséquilibre fondamental : considérée comme une approche coproduite en partenariat avec les pays du sud, « l'approche globale » reste un cadre défini exclusivement par les Européens. L'objectif de notre rencontre est de contribuer à répondre à la question suivante : sous quelles conditions « l'approche globale » peut-elle constituer un cadre optimal et viable pour réguler les migrations internationales vers l'Europe, dans le respect des principes fondamentaux du droit des personnes et des enjeux socioéconomiques et politiques à la fois des pays de départ, de transit et de destination ? En d'autres mots : à quoi ressemblerait-elle si elle était définie aussi à partir du point de vue du Sud ?

Une « approche globale » très européenne et traversée de contradictions

Proposée après les drames aux portes des *presides* espagnols au Maroc en 2005, puis consacrée par les « conférences euro-africaines sur la migration et le développement » (Rabat 2006 et Paris 2008) et lors du sommet EU-Afrique de Lisbonne en 2007, « l'approche globale » a pris l'apparence d'une « orthodoxie » à laquelle semblent souscrire à la fois les institutions communautaires et les États membres. L'idée emporte un large consensus formel, au-delà des tensions récurrentes entre les États membres – qui résistent habituellement à se défaire de leur souveraineté en matière de politiques migratoires – et les institutions européennes – qui en appellent toujours à plus d'Europe dans ces politiques. Ainsi, par exemple, le Pacte européen sur

l'immigration et l'asile de 2008 a-t-il repris à son compte ce nouveau cadre « global », dans un texte pourtant à forte connotation intergouvernementale, et teinté pour certains observateurs de quelque incohérence et d'une vision unilatérale.

Au gré de cette évolution discursive – du national à l'europpéen puis au « global » – l'échelle et la complexité des cadres utilisés pour présenter les objectifs des politiques européennes d'immigration a donc profondément changé au cours d'une décennie. Désormais, la portée géographique pertinente de ces politiques ne se limite plus au seul espace européen mais elle est indissociable de celui des pays de départ et de transit, avec lesquels l'UE ou les États-membres nouent des partenariats plus ou moins avancés. À cet élargissement de l'espace politique européen pour réguler les phénomènes migratoires, s'ajoute l'idée que plusieurs objectifs doivent être poursuivis de concert par les politiques d'immigration, et notamment celui de contribuer au développement des pays de départ et de transit. Bref, une nouvelle doctrine se dégage : par la migration, contribuer (ne serait-ce que partiellement) au développement des pays du Sud ; par le développement, réduire la « pression migratoire » aux frontières des pays du Nord ; par le partenariat entre pays du Nord et pays du Sud, réguler l'émigration/immigration « légale » et lutter contre l'immigration « irrégulière ».

Derrière un apparent consensus à propos de ce « label politique », la réalité est néanmoins plus contrastée. Si « l'approche globale » suggère que les objectifs des politiques migratoires doivent être co-produits par les pays de destination, de transit et d'arrivée, la formalisation de ces politiques varie nécessairement selon les points de vue concernés. Penser l'articulation entre « immigration légale » et « immigration illégale » ou entre migration et développement n'aboutit pas aux mêmes analyses selon que celles-ci sont réalisées à Bruxelles, à Paris, Madrid, Berlin ou Londres, ou à Rabat, Alger, Dakar ou Bamako.

Une approche déséquilibrée

Toute l'ambiguïté vient alors de ce que « l'approche globale des migrations » implique une approche « partagée » entre pays de départ, de transit et de destination quand il s'agit en fait de projets et d'objectifs principalement définis en fonction des impératifs – déjà contradictoires – des institutions de l'UE et des États membres. Dans la définition de cette « approche globale », une « voix » continue à faire défaut : celle des pays du sud.

Or ceux-ci, qu'ils soient de départ ou de transit, ont de nombreuses problématiques socio-économiques à gérer, où la question migratoire apparaît à la fois comme une « variable globale d'ajustement » et comme une conséquence de ces mêmes problématiques. Les pays du sud savent qu'ils ont d'importants déficits à rattraper et, pour certains, pensent que l'émigration de leurs citoyens peut les aider en cela. À défaut, il faut revoir les règles du commerce mondial, avec une approche nouvelle des relations financières et économiques avec les pays du nord ou revoir les mécanismes de l'Aide publique au développement et l'augmenter pour qu'elle n'apparaisse plus comme un instrument de pure assistance, induisant le maintien du statu quo dans l'ensemble des rapports Nord-Sud qui ont cours jusqu'à aujourd'hui.

Comment penser les politiques migratoires européennes en partenariat équilibré avec les pays du sud ?

Quels biais le déséquilibre Nord-Sud dans la définition de l'approche par les politiques européennes d'immigration du cadre « global » entraîne-t-il ? Quels aspects de la complexité de la réalité migratoire un tel déséquilibre dans la définition de l'agenda de « l'approche globale » passe-t-il sous silence ? Quelles sont les attentes des pays du sud à l'égard de politiques européennes d'immigration qui puissent satisfaire leurs propres besoins et objectifs liés aux phénomènes migratoires ? Quelles corrections des conceptualisations publiques des politiques d'immigration européennes une prise en compte équilibrée des besoins des pays du sud peut-

elle apporter ? Quels espaces institutionnels permettraient de formaliser les attentes du Sud à l'égard des politiques migratoires au Nord ? Autre question, loin d'être subsidiaire, quelle place accorder aux droits de l'homme dans les politiques migratoires, qu'elles soient européennes ou africaines ? Peut-on admettre que ces politiques fassent fi de ces droits ? Enfin, quel dialogue entre quels acteurs sociaux et publics est nécessaire pour construire ces « voix du Sud » dans la définition de politiques migratoires respectueuses des droits humains et de l'équilibre entre nations et États, dans un espace qui ne sera plus seulement européen ou euro-méditerranéen, mais deviendra nécessairement, s'agissant de la question migratoire plus particulièrement, euro- africain ?

L'objectif de la rencontre qui se tiendra à Rabat le 2 décembre 2010 est précisément de contribuer à formaliser ce(s) « point(s) de vue du Sud », qui pourrai(en)t faire poids face aux demandes des pays européens.

Pour ce faire, la rencontre réunira à la fois des représentants institutionnels des différents pays sud-méditerranéens, et particulièrement marocains, ainsi que des membres de la société civile, des représentants d'associations transnationales, des entrepreneurs et décideurs économiques, des chercheurs et des experts d'Europe et du Maroc.

Programme

9h-9h30

Accueil des participants et introduction de la rencontre

M. Lahlou (UOM, Rabat) C. Bertossi (Ifri, Paris) et M. Zouiten (Université Mohamed V-Souissi - Rabat)

9h30-11h00

Les politiques européennes au regard de la problématique migratoire à partir des pays du Maghreb

Président de séance : M. Lahlou (UOM, Rabat)

La relation migratoire entre les pays du Maghreb et l'Europe s'est considérablement modifiée en l'espace de vingt ans, et notamment depuis la constitution de l'Espace Schengen. D'une part, l'UE est devenue depuis quelques années – malgré la généralisation du système des visas – le premier pôle d'attraction des migrations internationales, devant les États-Unis. D'autre part, les pays du Maghreb ont connu une transformation en profondeur de leur place dans ces migrations, en continuant d'être une région relativement importante d'émigration mais en devenant à partir des années 1990 un espace de transit, voire de destination. Enfin, l'Afrique sub-saharienne, qui a longtemps été une terre de migrations régionales, s'est connectée aux migrations internationales, notamment à destination de l'espace européen et en transitant par les pays maghrébins (voire, pour certains migrants, en s'y sédentarisant durablement). Quelles conséquences ces transformations ont-elles sur les politiques d'immigration européennes mais, surtout, sur l'agenda public des pays de départ et de transit en matière de régulation des flux migratoires et leurs attentes vis-à-vis des politiques européennes ?

11h30-13h00

Le lien entre migration et développement vu des pays d'émigration

Président de séance : Jawad Kerdoudi (Président de l'IMRI)

La relation définie par les institutions européennes et les États membres de l'UE entre migration et développement suggère un lien univoque et erroné : si les migrations peuvent effectivement être – sous de nombreuses conditions – un levier de développement des communautés de départ, ce développement ne peut être conçu comme un levier pour réduire le volume migratoire aux portes de l'Europe. Comment continuer à concevoir le lien entre migration et développement comme une relation éventuellement « vertueuse » et corriger l'erreur des postulats initiaux qui sont aujourd'hui utilisés par les pays et les institutions européens dans leur conception des politiques migratoires ? Comment passer la notion de « co-développement » au crible de la réalité et des besoins des pays du Sud ? Comment redéfinir le lien entre migration et développement à partir de programmes qui seraient définis par les pays de départ et de transit ? Quelles attentes institutionnelles les pays de départ et de transit peuvent-ils formaliser à propos de ce lien ? Quelle nouvelle idée du « co-développement » cela permettrait-il de proposer ? Le « co-développement » lui-même constitue-t-il le concept et la démarche pertinente en la matière ?

14h30-16h

Acteurs, migrants, citoyens : quelle place pour la citoyenneté dans « l'approche globale sur les migrations » ?

Président de séance : C. Bertossi (Ifri, Paris)

Que ce soit à propos des transferts – d'épargne des migrants, mais également de compétences sociopolitiques ou de capital humain –, à propos des politiques des pays de départ à l'égard de leurs ressortissants à l'étranger, ou de la place statutaire et socioéconomique que les migrants occupent en Europe, la question de la citoyenneté (civile, politique, sociale, économique) est centrale. La transformation et la complexification de la réalité migratoire entre l'Europe, l'Afrique et le Maghreb a des conséquences sur les pratiques de la citoyenneté, sur les mobilisations collectives, sur le paysage institutionnel disponible dans les différents pays. Il n'y a pas de relation possible entre migration et développement sans acteurs sociaux mobilisés et ces mobilisations ont besoin de leviers institutionnels pour les faciliter (de la double nationalité au droit des associations). Comment la reformulation de l'agenda « global » des politiques migratoires transforme-t-elle les pratiques de la citoyenneté ? À quelles évolutions institutionnelles assiste-t-on aujourd'hui dans les pays de départ, de transit et de destination ? Quelles sont les pratiques de la citoyenneté liées à l'articulation entre migration et développement ? Quelle définition de la citoyenneté est aujourd'hui rendue nécessaire par la reconfiguration de la réalité migratoire et des politiques d'immigration entre l'Europe et les pays du Sud ?

16h15-18h

Conclusions de la rencontre par une table-ronde :

Quelles leçons ? Quels projets ?

Président de séance : Bachir Hamdouch (Université Mohamed V- Agdal)